

Article 2 : Le deuxième commandement

## **CEC 2150-2155**

### **2. Le nom du Seigneur prononcé à faux**

#### 1. Le faux serment

Le serment consiste à prendre Dieu à témoin de ce que l'on affirme. Le serment engage le nom du Seigneur. *C'est ton Dieu que tu craindras, lui que tu serviras ; c'est par son nom que tu jureras<sup>1</sup>.*

Le deuxième commandement interdit les faux serments. C'est un devoir de condamner le faux serment.

#### 2. Le parjure

C'est le fait de faire sous serment une promesse que l'on n'a pas l'intention de tenir, ou que l'on ne tient pas. C'est un manque grave de respect envers le Seigneur.

#### 3. Ne pas jurer

*Vous avez entendu qu'il a été dit aux ancêtres : 'Tu ne parjureras pas, mais tu t'acquitteras envers le Seigneur de tes serments'. Eh bien ! Moi je vous dis de ne pas jurer du tout<sup>2</sup>. Jésus nous enseigne ici, dans le sermon sur la montagne, à ne pas jurer.*

#### 4. Le serment est-il possible ?

La tradition de l'Église, à la suite de Saint Paul, a montré que cette parole du Christ ne va pas contre le serment quand il est fait pour une cause juste et grave (comme devant un tribunal). Dans les autres cas, il faut s'en abstenir, surtout pour des raisons futiles, ou s'il est demandé de manière forcée.

---

<sup>1</sup> Dt 6, 13.

<sup>2</sup> Mt 5, 33-34. 37.